

## COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR EXCEPTIONNEL VENDREDI 13 JANVIER 2023 à 20h00 en visioconférence

**PRESENTS** : Drs Luc DUQUESNEL (Mayenne, Président « Les Généralistes CSMF »), Stéphane ATTAL (Bourgogne Franche Comté), Sofia BENKIRANE (Hauts de France), Matthieu BLONDET (invité Normandie), Emmanuel BOIGE (Aquitaine), Rachid BOUHADDI (invité Ile de France), Ludovic BOULENT (invité Normandie), Pierre-Philippe BRUNET (Poitou Charentes), Isabelle CARAYON (Directrice scientifique ACFM), Richard CASSE (Hauts de France), Lucien CHAULIAC (PACA), Pierre-Marie COQUET (Hauts de France), Eric DACQUIGNY (Hauts de France), Guillaume DARMAILLACQ (Nouvelle Aquitaine), Jean-Brice DE BARY (Ile de France), Michèle DE BOYNES (Hauts de France), Bertrand DEMORY (Hauts de France), Jean-Paul DOULET (délégué Marne), Véronique FAUCHIER (Centre Val de Loire), Béatrice FAZILLEAUD (Nouvelle Aquitaine), Yannick FREZET (AURA), Ghislaine GIGOT (Normandie), Jean-Daniel GRADELER (Grand Est), Arnault GRUBER (Occitanie), Antoine GUINOISEAU (Grand Est), Martin HERBINIERE (invité Normandie), Véronique HIENARD (invitée Grand Est), Bertrand JOSEPH (Centre Val de Loire), Christine KOWALCZYK (La Réunion), Anne LADEVEZE-CAYLA (invitée Pays de la Loire), Florent LEFRANC (Hauts de France), Elisabeth LEBLOND (Hauts de France), Bertrand LEGRAND (Hauts de France), Sylvaine LE LIBOUX (Centre Val de Loire), Jean-Michel LEMETTRE (Centre Val de Loire), Jean-Luc LEYMARIE (délégué Hauts de Seine), Freddy LOIZEAU (Pays de la Loire), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Grand Est), Pascal MEYVAERT (Grand Est), Delphine NIEDZIELA (Grand Est), Philippe NIN (invité Paris), Isabelle NOUET-MARTINOT (Pays de la Loire), Mickaël PETTINI (Nouvelle Aquitaine), Marine RICHARD (Grand Est), Dominique RICHTER (Président du SMACMAC), Marie ROCHETEAU (Pays de la Loire), Christian ROHRBACHER (Guyane), Pierre Paul SCHLEGEL (Grand Est), Philippe SEILLAN (Nouvelle Aquitaine), Georges SIAVELLIS (Ile de France), Sophie SIEGRIST (Grand Est), Nadia SIMON (Bretagne), Rémi UNVOIS (Grand Est), Christian VEDRENNE (Occitanie), François VERDON (Pays de la Loire), Laurence NOEL (Assistante de direction).

**ABSENTS EXCUSES** : Drs François AGOSTINI (Corse), Jean-Christian BASSET (suppléant CVL), Pierre BIDAUT (CVL), Stéphane DELABROYE (Nouvelle Aquitaine), Catherine DRYKA (Nouvelle Aquitaine), Sophie FOURNIER (Déléguée Sarthe) pouvoir Dr Duquesnel, Franck GARATE (délégué Somme) pouvoir Michèle DE BOYNES, Emmanuel LASARBAL (Guyane), Michel MONDRZAK (délégué Seine et Marne), Mickaël RIAHI (délégué Paris), Pierre Laurent ROULLET (Occitanie), François POULAIN (Occitanie).

### ORDRE DU JOUR :

- Pouvoirs à donner,
- Approbation du compte rendu du comité directeur du 09/12/2022 (en PJ),
- Négociations conventionnelles : compte rendu de la bilatérale CSMF/CNAM du 11 janvier 2023,
- Montée en charge du mouvement des médecins généralistes avec un appel à la grève de la PDSA
- Questions diverses.

### • Pouvoirs : ok

- Approbation du compte rendu du comité directeur du 09/12/2022 : voté à l'unanimité moins 1 abstention.

Le Dr Luc DUQUESNEL, Président, remercie les nombreux participants et l'arrivée de nouveaux membres du comité directeur et nouveaux médecins très impliqués y compris dans des régions où nous n'avions plus de contact (Normandie, Champagne-Ardenne).

### • Négociations conventionnelles : compte rendu de la bilatérale CSMF/CNAM du 11 janvier 2023 :

Présentation du diaporama de la CNAM présenté lors de la bilatérale (en PJ) : explication des enjeux de cette convention en termes d'accès aux soins et le projet de la CSMF qui répond à cet enjeu.

- On n'affiche précisément dans cette présentation que des devoirs et pas les droits.
- La consultation de base ne peut être inférieure à 30 €.
- SOS médecin se sent exclu de cette convention car ils ne sont pas médecin traitant et se retrouverait donc comme les médecins des centres de soins non programmés avec un acte de base de niveau 0 à 25 €. Nous devons travailler sur la visite à domicile et sur les majorations de déplacement pour les visites aux heures de la PDSA.
- Le niveau 2 de la CNAM doit être au niveau 2 de la CSMF, c'est à dire 60 €. Il n'est pas possible de voir des patients âgés et/ou en ALD, 3 fois par an pour 45 €. C'est soit 60 € 3 fois/an (certains demandent 4/an) soit pas de limitation du nombre de consultations/an à 45 €
- Certains médecins ne pourront pas cocher une case dans les thèmes 1, 3 et 4 pour différentes raisons : temps partiel, pas de SAS, pas en ZIP, pas de CPTS, pas MSU pas de PDSA sur le territoire ou nombre de gardes < à 3/Trim. Suite à une nouvelle sectorisation, refus de travailler le samedi matin qui devrait être dans la PDSA. Or, tous ces médecins ont parfois des patientèles importantes, sont impliquées pour favoriser l'accès aux soins. Il s'agit donc d'un contrat qui inciterait certains médecins qui ne pourrait pas signer ce CEP, à cesser leur activité libérale.
- Va se poser un problème de temporalité entre des projets collectifs à venir (CPTS, SAS, ...) que les médecins ne sont pas à même d'initier seuls et qui permettront de signer le CEP, et le moment où ces projets se mettront en place. Donc, pas de revalorisations d'ici là ce qui exclurait beaucoup de médecins pendant de nombreux mois (voire d'années) des droits ouverts par cette convention et son CEP ?
- Même si cela ne fait pas partie de la présentation de la dernière bilatérale, un certain nombre de médecins demande à pouvoir embaucher un 2ème assistant médical avec l'aide de l'Assurance Maladie. Ces médecins exercent en ZIP et ont déjà mis en place des organisations avec un assistant permettant de prendre en charge beaucoup de patients. Un 2ème assistant leur permettrait d'en prendre encore plus. Certains d'entre eux ont d'ailleurs embauché ce deuxième assistant mais s'en sont séparés car ce n'est pas économiquement viable. S'agissant de véritables chefs d'entreprise, c'est la garantie d'avoir un effet important sur l'accès aux soins grâce à des organisations performantes, et cela, sur des territoires dont la démographie médicale va encore s'aggraver dans les années à venir.
- Vis-à-vis des jeunes entre autres (mais pas que !) ce CEP sera très difficile à expliquer et "à vendre".
- Le montant du forfait lié au CEP : S'il y a un effet négatif car il s'agit d'un forfait, il peut aussi avoir un effet attractif en fonction de son montant. Il reste aussi à définir l'importance de ce forfait dans la revalorisation du médecin par rapport à la revalorisation des actes. Tout cela a son importance dans la perception et le ressenti du médecin, et donc dans son acceptabilité.
- Concernant la prise en charge d'un nouveau patient qui n'a pas de médecin traitant, il s'agit d'une consultation longue pour les patients sans pathologies chroniques et très longues pour les patients âgés et/ou en ALD. De plus, cette consultation est un des moyens prioritaires pour

atteindre l'objectif de moins de patients sans médecin traitant. Cela sera, à lui seul, un des indicateurs montrant que les médecins généralistes adhèrent à la convention et améliorent l'accès aux soins. La question est d'ailleurs posée de savoir s'il faut avoir signé le CEP pour pouvoir en bénéficier. Des jeunes médecins à temps partiel, intéressés par cette valorisation, pourraient ainsi contribuer à l'effort collectif de moins de patients sans médecin traitant sans pour autant signer le CEP juger trop contraignant. La 1ère consultation pour ces patients doit être à 60 € et à 105 € pour les patients âgés et/ou en ALD.

- Si nous parvenons à un accord, nous devons être en capacité de démontrer la hausse des revenus qu'entraînera cette convention.
- Les devoirs d'un tel contrat sont incompatibles avec les devoirs issues des PPL Rist, Garot et Mesnier. C'est d'ailleurs un argument important pour faire comprendre aux médecins généralistes de s'impliquer dans ce CEP. Si ces projets de lois doivent devenir des lois, cette convention devra se contenter de définir les revalorisations tarifaires. Dans ce cas, ce n'est qu'après le constat d'un échec de ces lois sur l'accès aux soins que l'on pourra négocier un CEP dans le cadre d'un avenant à la future convention.
- **Montée en charge du mouvement des médecins généralistes avec un appel à la grève de la PDSA :**  
Après un tour de table, décision prise d'organiser une grève de la PDSA à partir du lundi 23 janvier 2023. Un flash-info partira en début de semaine avec un courrier-type à envoyer au CDOM et aux ARS
- **Questions diverses :** RAS

Fin 0h15

**Dr Sylvaine LE LIBOUX,  
Secrétaire Générale**